

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (2002)

Rubrik: Proposition d'utilisation du bénéfice

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Proposition d'utilisation du bénéfice.

60

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice résultant du bilan 2002 comme suit:

M CHF	2002	2001
Perte/Bénéfice de l'exercice	-18,3	324,1
Bénéfice reporté	590,6	266,5
Bénéfice résultant du bilan avant affectation selon l'art. 64 LCdF	572,3	590,6
Affectation du bénéfice de l'exercice 1999 résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires à la réserve prévue à l'art. 64 LCdF		
- Infrastructure	-78,4	
- Trafic voyageurs	-17,6	
Affectation du bénéfice de l'exercice 2000 résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires à la réserve prévue à l'art. 64 LCdF		
- Infrastructure	-162,1	
- Trafic voyageurs	-45,4	
Affectation du bénéfice de l'exercice 2001 résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires à la réserve prévue à l'art. 64 LCdF		
- Infrastructure	-132,7	
- Trafic voyageurs	-10,5	
Affectation du bénéfice de l'exercice 2002 résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires à la réserve prévue à l'art. 64 LCdF		
- Infrastructure	-82,4	
- Trafic voyageurs	-3,6	
Bénéfice disponible résultant du bilan	39,6	590,6
Report à compte nouveau	39,6	590,6